



Ligue Francophone de Football en Salle



A.B.F.S. - Reconnue par le C.O.B. - a.s.b.l.

Secrétariat Provincial :
DESSIMEON PATRICE
Rue des 4 D'Gins, 35
6540 Lobbes
Tél : 071/591.018
Fax : 071/592.650
abfs.hainaut@busmail.net

P.V. de la réunion du comité exécutif du 25/08/2009

Présents : MM. Thibaut J-P., Porteman F., Duca G., Spitaels J-C., Wallemme C., Durieux E.

Représentant de la CPA : M. Mayard L.

Excusé : M. Jadin A

Secrétaire provincial : M. Dessiméon P.

1. Élection du Président

M. DUCA seul candidat.

6 Membres présents avec droit de vote

Le CEP procède au vote à bulletin secret :

Résultat : 5 oui et un blanc

2. Élection du Vice-président

M. THIBAUT seul candidat.

6 Membres présents avec droit de vote

Le CEP procède au vote à bulletin secret :

Résultat : 5 oui et un blanc

3. Secrétariat

Le secrétaire fait un bref état d'avancement des travaux du secrétariat, présente le calendrier 2009/2010 et communique au CEP sa façon de travailler pour la comptabilité de la province.

4. Coach de la sélection espoir provinciale

Deux candidats ont envoyé leur candidature : MM GILLOT et MAGEREN. Après avoir pris connaissance des cv et avoir fait un tour de table le CEP décide d'accorder sa confiance à M. MAGEREN. Celui-ci sera invité lors d'une réunion de la cellule d'encadrement des espoirs et ce au secrétariat provincial (date à déterminer).

5. Cellule d'encadrement des espoirs

La cellule d'encadrement des espoirs sera composée de M. JADIN, coordinateur du championnat des jeunes de M. DEWULF, délégué, de M. BOURQUIN, superviseur, de M. MAGEREN, coach. Elle est sous la responsabilité de la commission sportive et de son président M. THIBAUT et ce pour l'aspect sportif.

Le budget détaillé, fourni par M. JADIN est approuvé (3.500,00 €) ; il en a la gestion et la responsabilité.

6. Répartition des différents membres du CEP dans les commissions

La répartition est inchangée ; une vérification réglementaire est effectuée concernant certains postes au sein des commissions et aucune incompatibilité réglementaire n'est relevée.

7. Fesm

Afin d'étoffer la revue avec des informations relatives aux clubs provinciaux, il est décidé de faire participer les clubs afin qu'ils produisent eux-mêmes des articles sur leurs prestations ; cela ce fera sous forme de concours et de tirage au sort. Un budget sera alloué pour ce projet afin de ristourner une somme sur le compte des clubs participants ; un règlement sera établi par le secrétaire.

Il sera demandé également à des journalistes régionaux leur concours pour les matches « phares » du championnat provincial.

8. Site internet

Vu que le précédent site n'avait pas les qualités techniques pour pouvoir - comme souhaité le CEP - être géré par plusieurs personnes, il a été décidé de changer de système. Un nouveau site a été créé et acheté par la province afin de répondre aux exigences souhaitées. Le CEP remercie Pascal VAN PUYVELDE pour le travail fourni pendant de nombreuses années et lui accorde également sa confiance pour gérer sur le nouveau site la partie AAFSH. Le CEP lui accorde un dédommagement pour le travail fourni.

Le nouveau site est géré par le secrétariat provincial. Des membres du CEP : MM. WALLEMME et SPITAEELS sont désignés pour contrôler la gestion et pour effectuer la vérification des insertions sur le site ; ils réorganiseront également le fond du site. Enfin, M. WALLEMME contrôlera également l'orthographe.

En outre, chaque secrétaire de commission pourra insérer ses PV, convocations et/ou informations (MM. JADIN - WALLEMME - SPITAEELS et DESSIMEON).

9. Trophée des communes sportives (13^{ème} édition)

Manifestation organisée par l'ADEPS et la Communauté française. Le secrétaire signale au CEP que la province du Hainaut est désignée pour aider les organisateurs de la manifestation en désignant les arbitres pour les rencontres de Foot en salle.

La CPA désignera 24 arbitres dans la mesure du possible et, si nécessaire, aide sera demandée aux provinces limitrophes.

MM. JADIN et SPITAEELS sont en mission pour la journée du samedi 26 septembre 2009 au terrain du Tivoli à La Louvière.

10. K-WAY

La Ligue a partagé en quantités égales le surplus de K-way qui restaient au siège à Liège ; principalement de grande taille les K-way seront distribués aux membres des commissions et également aux arbitres présents lors de leur AG du 29/08/2009 à Manage Scailmont.

11. CPA

Le CEP marque son accord sur la proposition de la CPA concernant le remplacement de M. MAYARD (démission) à la CCAL. Le secrétaire proposera au CL la nomination de M. DESSIMEON comme membre CCAL et M. BISTAFFA comme suppléant.

12. Boisson des joueurs à la mi-temps

A la demande de divers clubs, vu le risque de pandémie de grippe et par mesure de sécurité, le CEP décide que chaque équipe (visitée et visiteuse) DOIT apporter ses propres boissons pour la mi-temps lors des rencontres ; il est même souhaitable que le conditionnement de ces boissons soit également individuel.

13. WE de convivialité sportive organisé par la Maison Des Sports de La Louvière

A la demande de M. GAVA, le CEP marque sont accord pour être associé au projet ; des membres du CEP seront présents lors de la conférence de presse (vendredi 11/09 à 11h00); un soutien sera également apporté lors des rencontres de football en salle. (le samedi 12/09 à partir de 13H00).

14. Double affiliation

Un cas de double affiliation (récidive) sera transmis à la commission sportive avec convocation de toutes les parties.

15. Dérogation concernant des jeunes

Deux clubs ont demandé d'avoir une dérogation pour permettre à des joueurs de pouvoir jouer dans une catégorie inférieure à leur âge, vu leur morphologie fluette. Le CEP ne peut marquer son accord sur cette demande ; il serait en effet difficile de cerner les critères exacts d'acceptation de cette dérogation « où commence et où s'arrête le critère de dérogation ? »

16. Montant supplémentaire en nationale

Faisant suite à la non participation d'un club de 2ième nationale du Hainaut au championnat 2009/2010, la province du Hainaut est déjà assurée d'un deuxième montant de 1^{er} provinciale vers la 3ièm nationale au terme de la saison 2009/2010 (décision du CL du 18/08/2009).

17. AG des arbitres (29/08/2009)

Suite à l'indisponibilité de M. SPITAEELS retenu par des obligations nationales, MM. DUCA et WALLEMME ainsi que Mme DURIEUX représenteront le CEP lors de l'AG des arbitres à Manage Scailmont le samedi 29/08/2009 à 09 H 30.

18. AG de l'ABFS

Il y aura lieu lors de l'AG provinciale de fin de saison de procéder au vote pour remplacer M. DARTEVELLE à l'AG de l'ABFS ; lors de l'AG précédente cette procédure n'a pas eu lieu et de ce fait la province, pour cette saison, est sous-représentée (3 en place de 4).

19. Frais

Afin d'harmoniser les documents, tous les membres provinciaux devront employer la note de frais type pour leurs éventuels remboursements ; il est rappelé que les notes de frais arrivant avec plus de deux mois de retard ne seront plus honorées.

Pour le CEP,
Patrice DESSIMEON
Secrétaire provincial

